

PCT/WG/13/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 mars 2020

# Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

**Treizième session
Genève, 26 – 29 mai 2020**

COORDINATION DE LA FORMATION DES EXAMINATEURS DE BREVETS

*Document établi par le Bureau international*

# Résumé

1. Le présent document contient un rapport sur l’état d’avancement de l’élaboration d’un cadre de compétences techniques pour les examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond et d’un système de gestion de la formation sur la base d’une proposition visant à améliorer la coordination, entre offices bénéficiaires et offices donateurs, de la formation des examinateurs chargés de l’examen des brevets quant au fond, présentée à la dixième session du groupe de travail.

# Introduction

1. Le Groupe de travail du PCT, à sa dixième session tenue à Genève du 8 au 12 mai 2017, a examiné une proposition visant à améliorer la coordination de la formation des examinateurs de brevets (voir le document PCT/WG/10/9). Le paragraphe 10 du document résumait les lacunes de l’aide actuellement fournie par les offices donateurs pour la formation des examinateurs de brevets dans les pays en développement. Ces lacunes soulignaient la nécessité d’une meilleure coordination, afin que les examinateurs de brevets puissent acquérir des compétences conformes à leur description de poste, que l’offre des offices donateurs et la demande en matière de formation individuelle ou institutionnelle correspondent, que la participation aux formations et l’évaluation de l’apprentissage fassent l’objet d’un suivi, que les possibilités de formation soient exploitées efficacement et que les collaborations en matière de formation entre bénéficiaires et donateurs fassent l’objet d’un suivi et d’une évaluation. Pour atteindre ces objectifs, le paragraphe 12 du document proposait d’utiliser des cadres de compétences qui soient suffisamment complets et détaillés, pour que :
	* les offices puissent définir des modèles de compétences individuels adaptés à la description de poste des examinateurs, et la politique de l’office en matière d’examen en choisissant les compétences appropriées dans un cadre générique;
	* les offices puissent communiquer les besoins (individuels ou institutionnels) de formation aux donateurs en termes de compétences spécifiques afin de permettre à ces derniers de répondre à la demande de façon plus précise;
	* les donateurs puissent décrire le contenu de leurs formations et définir les conditions préalables à la participation en termes de compétences;
	* les responsables de l’administration ou de la gestion des formations puissent évaluer et consigner le niveau de connaissances préalables des participants et repérer leurs lacunes éventuelles;
	* les responsables de l’administration ou de la gestion des formations puissent suivre et évaluer les compétences acquises par chacun des examinateurs à la suite de leur participation à une formation;
	* les responsables de l’organisation ou de l’administration des formations puissent proposer des formations plus efficacement en tenant compte des connaissances préalables des candidats à une formation et de leurs lacunes, mais également du contenu des formations et des conditions préalables à remplir pour participer à telle ou telle formation; et
	* les besoins tant des offices qui organisent régulièrement des examens de brevets quant au fond sans aide extérieure que de ceux disposant de capacités limitées en matière d’examen puissent être satisfaits.
2. Afin de faciliter la coordination de la formation des examinateurs de brevets, le document PCT/WG/10/9 préconisait en outre l’élaboration d’un système de gestion de la formation qui favorise la gestion et le suivi de la formation dispensée aux examinateurs ou groupes d’examinateurs, ainsi que l’établissement de comptes rendus à ce sujet, comme indiqué aux paragraphes 15 et 16 du document.
3. À la douzième session du Groupe de travail du PCT tenue à Genève du 11 au 14 juin 2019, le Bureau international a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans l’élaboration d’un cadre de compétences et d’un système de gestion de la formation (document PCT/WG/12/5).
4. Les paragraphes 174 à 179 du rapport sur la douzième session du Groupe de travail du PCT (document PCT/WG/12/25) contiennent des précisions concernant l’examen du document PCT/WG/12/5. Le Bureau international a indiqué qu’il rendrait compte des progrès accomplis dans l’élaboration d’un cadre de compétences et d’un système de gestion de la formation à la session de 2020 du groupe de travail.

# Rapport sur l’état d’avancement des travaux

1. L’élaboration d’un cadre générique de compétences techniques pour les examinateurs de brevets est encore en cours au titre d’un projet d’amélioration de l’efficacité de la formation des examinateurs financée par les donateurs, mené par le Bureau régional de l’OMPI pour l’Asie et le Pacifique. Ce projet inclut l’élaboration et la mise en service d’un système de gestion de la formation. Le Bureau international a présenté des informations sur ce projet lors d’événements organisés respectivement en marge de la dixième session (voir le document [PCT/WG/10/PRESENTATION/EXAMINER TRAINING](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=372813)), de la onzième session (voir le document PCT/WG/11/PRESENTATION/CBT\_MANAGEMENT\_TOOLS) et de la douzième session du groupe de travail (voir le document PCT/WG/12/PRESENTATION/CBT\_MANAGEMENT\_TOOLS). L’état d’avancement du projet a également été présenté à la Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle, le 29 août 2019, à Singapour.
2. Le site d’essai en ligne d’un système de gestion de la formation qui fait partie du projet a été amélioré pour présenter certaines fonctions du système, notamment :
	* la visualisation et la modification des cadres de compétences;
	* l’enregistrement des utilisateurs (avec différents rôles, tels que stagiaire, formateur, responsable de la gestion de la formation);
	* l’établissement de plans de formation à l’intention des différents utilisateurs en termes de compétences;
	* la description des activités de formation en termes de compétences;
	* le suivi de la participation aux activités de formation;
	* l’évaluation des acquis tirés de la formation en termes de compétences pour les utilisateurs et les groupes d’utilisateurs;
	* l’auto-évaluation de l’activité de formation antérieure ou précédente; et
	* l’établissement de rapports à l’intention des responsables de la gestion de la formation.

Le site en ligne contient désormais plusieurs exemples d’auto-évaluations et d’évaluations des progrès accomplis lorsque les apprenants doivent démontrer certaines connaissances et compétences. Un exemple de formation pour la classification des brevets a été établi à l’aide d’exemples choisis de formation du Groupe de travail sur la révision de la CIB de l’Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC) (https://www.wipo.int/classifications/ipc/fr/training/).

1. Le site en ligne peut être facilement consulté par tout office intéressé (<https://icblm.moodlecloud.com>). Des comptes d’essai avec des autorisations limitées peuvent être mis à disposition par l’intermédiaire du Bureau international.
2. Le système de gestion de la formation est également utilisé pour améliorer et modifier le cadre générique de compétences techniques des examinateurs de brevets qui comprend actuellement quelque 550 entrées organisées de manière hiérarchisée dans 13 domaines de formation différents (cadre juridique et institutionnel international; cadre juridique et institutionnel national; information en matière de brevets; classification des brevets; examen générique quant au fond; examen quant au fond axé sur la technologie; méthodes de recherche génériques; méthodes de recherche axées sur la technologie; bases de données et outils pour la recherche sur l’état de la technique; partage du travail; tâches liées à la procédure de traitement des demandes de brevet; examen quant à la forme; divers). Le statut actuel du cadre de compétences générique peut être consulté sur le site d’essai en ligne susmentionné (voir le paragraphe 8).
3. L’élaboration du cadre de compétences est encore en cours car elle requiert la contribution d’experts techniques dans certains domaines, tels que la “classification des brevets” ou les “méthodes de recherche axées sur la technologie”. À ce sujet, le cadre de compétences, notamment le domaine “Classification des brevets”, a été présenté au Comité d’experts de l’Union de l’IPC à sa cinquante-deuxième session tenue les 19 et 20 février 2020. Il a été convenu de créer un projet correspondant dans le cadre du comité pour l’examen des parties du cadre de compétences qui concernent la CIB.
4. Le groupe d’experts “Qualified Patent Information Professional (QPIP)” du Patent Information User Group (PIUG), qui propose une certification fondée sur les compétences pour ces professionnels, est invité à fournir une analyse spécialisée et des commentaires, en particulier pour les domaines “méthodes de recherche génériques”, “méthodes de recherche axées sur la technologie” et “bases de données et outils pour la recherche sur l’état de la technique”. Cependant, la présentation d’un exposé qui devait avoir lieu lors de la conférence annuelle 2020 du PIUG en avril 2020 a dû être reportée en raison de l’épidémie de Covid-19.
5. Dans le cadre de ce projet, le Bureau international a également coopéré avec l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL) pour élaborer un site du système de gestion de la formation qui soit adapté à la structure organisationnelle de l’IPOPHL et à ses procédures en matière de formation et d’évaluation. Son élaboration s’est poursuivie sous la forme d’un site localisé faisant partie du site Intranet de l’IPOPHL.
6. L’amélioration précédente a été réalisée au titre de services contractuels de personnes par des examinateurs expérimentés de l’Office de la propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO) et de l’IPOPHL. Le projet initial consistant à lancer une troisième phase auprès d’un autre office intéressé de la région Asie et Pacifique en 2019 a été reporté à 2020. Un projet d’organisation d’un atelier à l’intention des offices de la région Asie et Pacifique, en collaboration avec l’IPOPHL, pour montrer le site d’essai de l’IPOPHL, est prévu en juin 2020 mais pourrait devoir être reporté en raison de l’épidémie de Covid-19.
7. Le Bureau international fera le point oralement sur l’élaboration d’un système de gestion de la formation et d’un cadre de compétences lors de la présente session du groupe de travail. Il présentera également de manière plus détaillée les progrès accomplis concernant l’élaboration de ces outils et la coopération avec l’IPOPHL pour mettre au point des outils adaptés aux besoins d’un office de propriété intellectuelle, lors d’un événement organisé en marge de la présente session du groupe de travail.

# Rapport sur l’évolution de la situation

1. Le Bureau international rendra compte au groupe de travail, à sa session de 2021, des progrès accomplis dans l’élaboration du cadre de compétences et du système de gestion de la formation.
2. *Le groupe de travail est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]